

Procès-Verbal 2023-01-19/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAVANCIA-EPERCY

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 10 votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures zéro cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - PONS Claude - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - GRILLET Rodrigue - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

THIRIET Hubert excusé donne pouvoir à GRILLET Rodrigue
MAITREPIERRE Sylvie excusée donne pouvoir à SERVIGNAT Odette
BOUVIER Alexis - FREITAS Laure

Absent :

FACHINETTI Aurélia

Secrétaire de séance : MAZUIR Carole

La séance est ouverte à 20h05.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2022 est approuvé par les membres présents.

Le conseil municipal valide le nouvel ordre du jour.

PROCES-VERBAL DE SEANCES

1 Rachat de la licence IV

Suite à la fermeture du restaurant, le propriétaire de la licence IV souhaite la vendre à la Commune.

La Commune se porte acquéreur de la licence IV au prix de 10 000 €.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

Procès-Verbal 2023-01-19/01

2 Droit de Prémption Urbain – DIA BAYARD – Annulation/Poursuite prémption

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de poursuivre la procédure d'acquisition par droit de prémption du bien cadastrée ZB 330 et de désigner Maître SUISSA, avocate pour représenter la Commune pour que ce projet communal aboutisse.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

3 Délibération autorisant le maire à ester en justice – Modification de la délibération n°2020-06-03/8 Délégation de fonctions du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire certain nombre de ses pouvoirs : tenter des actions en justice ou défendre la commune, régler les conséquences dommageables impliquant des véhicules municipaux.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

4 Intermarché : Avis sur les ouvertures dominicales

Vu la demande d'ouvertures exceptionnelles pour les dimanche 24 décembre et 31 décembre 2023 de la SAS BENALE, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de donner un avis favorable à cette demande.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

5 Modification statutaire de Terre d'Emeraude Communauté pour le transfert du moulin de Pont des Vents et la modification du paragraphe qui concerne les établissements scolaires et extrascolaires

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la modification statutaire de TECom pour le transfert du moulin de Pont des Vents et la modification du paragraphe concernant les établissement scolaires et extrascolaires.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

6 Délibération autorisant le maire à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Eau Potable 04000 : chap 21 : 68 727 €

Budget Communal 00400 : chap 21 : 85 399 €

Chap 23 : 15 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE les propositions.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

Procès-Verbal 2023-01-19/01

7 Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023

Le conseil municipal DECIDE

- de vendre les chablis de l'exercice en bloc et sur pied,
- de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur,
- de destiner le produit des coupes de la parcelles 13 à l'affouage.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

8 ONF – Devis travaux sylvicoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de rejeter le programme de travaux de maintenance,
- de valider le programme de travaux sylvicoles pour un montant de 6 440 € HT.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

9 Travaux DECI : Choix devis études géotechnique – Diagnostic Amiante/HAP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- de choisir la société AinGéotechnique pour effectuer l'étude Géotechnique,
- de choisir la société Agenda 39 pour effectuer les 2 sondages et l'analyse HAP/Amiante.

Vote	Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
------	--------	----	----------	---	--------------	---

Fin de séances :

A Lavancia-Epercy, le

Signature

Le Maire, Bernard JAILLET

Le secrétaire de séance,

